

La Truite de Grand Combe des Bois

CARNET DE PRISE

2020



Carte de Pêche N° :

Le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur / jour est fixé à : 4 salmonidés dont 2 ombres maximum

30 poissons par année / pêcheur

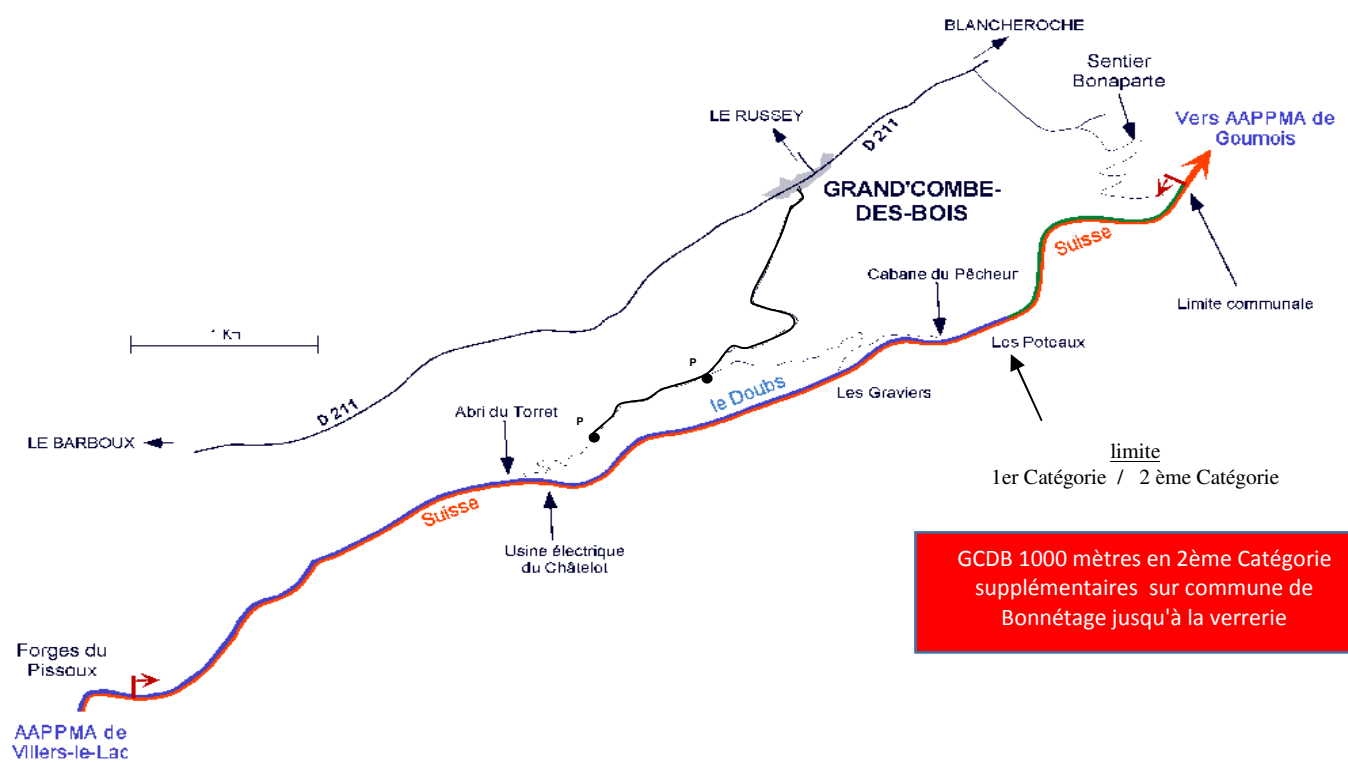
Période d'ouverture	Taille
<u>1ère Catégorie</u>	
du 1er Mars au 30 Septembre	30 cm
Truite	
du 16 Mai au 30 Septembre	35 cm
Ombre	
<u>2ème Catégorie</u>	
du 1 Janvier au 28 février	60 cm
du 16 juin au 31 décembre	
Brochet	

TF (Truite Fario) TA (Truite Arc en Ciel)

Date	Espèce	Longueur	Heure

O (Ombre) BR (Brochet) P (Perche)

Date	Espèce	Longueur	Heure



GCDB 1000 mètres en 2ème Catégorie supplémentaires sur commune de Bonnetage jusqu'à la verrerie